

# Éleveurs et loups : le défi de la coexistence

Quelques jours avant la présentation d'un nouveau « plan loup » très attendu, une estimation consolidée fait état d'une hausse de la population, évaluée à 1104 individus

## REPORTAGE

LAVALDENS (ISÈRE) ET CHIDDDES (NIÈVRE) -  
envoyée spéciale

Louis Maréchal-Kaszowski en perd le sommeil. Et, quand il le trouve, un loup, toujours le même, près de ses cauchemars. Depuis 2017, cet éleveur du Gard passe l'est. à une bonne heure de marche au-dessus du village de Lavalpens, en Isère, dans un alpage escarpé et boisé. Et, chaque année, il perd un peu plus de bêtes. Jusqu'à 137 en 2022, un groupe de brebis ayant chuté d'une falaise lors d'une attaque. Cet été, une trentaine ont déjà été tuées, sur 800.

« Face au loup, on est dans une impuissance totale, raconte ce berger de 24 ans. Une fois que tu as mis en place des mesures de protection, tu ne peux rien faire à part ne pas dormir pour surveiller tes bestioles. » Son vieux cheval blanc l'écoute attentivement pendant que des brebis s'introduisent dans sa cabane. « Je suis content d'être de la génération qui a appris le métier avec le loup, les autres éleveurs ont dû tout réapprendre, poursuit-il. Désormais, tu n'as plus le droit à l'erreur. Tu laisses une brebis dix minutes et elle est morte. Le loup a toujours dix coups d'avance... »

Depuis son retour, il y a une trentaine d'années, dans le parc national du Mercantour, le *Canis lupus* bouleverse la vie de toute une profession. Autour des troupeaux, des chiens de protection ont été déployés, la présence humaine renforcée, des clôtures électriques installées. Des moyens financiers conséquents ont été engagés et des plans d'action se sont succédés. Les positions ont aussi évolué. Mais la France peine toujours à trouver la formule d'une coexistence apaisée et le sujet, polémique, politique, continue de diviser.

La préparation du nouveau « plan loup », qui doit être adopté d'ici à la fin de l'année pour la période 2024-2029, n'échappe pas aux surenchères et aux tensions. Début juillet, les organisations professionnelles agricoles ont claqué la porte des discussions. Une première version du document devrait être présentée le 18 septembre. Avec deux questions centrales : ce plan parviendra-t-il à maintenir un fragile équilibre entre protection de l'espèce et protection de l'élevage et du pastoralisme ? Et quelle place sera accordée aux tirs létaux dans le dispositif ?

### DISPOSITIF GRADUÉ DE PROTECTION

En écho au débat français, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a mis en garde, lundi 4 septembre, contre le « réel danger » posé par les meutes de loups, ouvrant la voie à une possible révision du statut de protection de cet animal – son propre poney, Dolly, a été tué par un loup en septembre 2022. « L'objectif initial de sauvegarde [du loup] a été réalisé. Ce sont maintenant les éleveurs et leurs activités qui sont en danger », a aussitôt appuyé le ministre français de l'agriculture, Marc Fesneau.

Au-dessus de Lavalpens, la carabine est installée sur un aplat qui domine l'étroite vallée. Cette nuit de la fin août, deux jeunes agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), tenus à l'anonymat, se relaient derrière la caméra thermique. Ils scrutent les ombres, à l'affût, sous les étoiles. Des repères ont été identifiés – un rocher, un arbre – et le tireur potentiel désigné, pour pouvoir réagir vite : le loup peut apparaître au sommet d'une crête et se trouver quelques instants plus tard au milieu des brebis.

Ce soir-là, les agents n'utiliseront pas leur fusil. Ils n'ont d'ailleurs pas tiré depuis près d'un an. Peu importe, ils ont réussi leur mission : le troupeau n'a pas été attaqué. Surtout, dans la petite cabane, Louis Maréchal-Kaszowski peut dormir. « Il est tranquille, donc on a fait le boulot. » Pour le berger, la présence de l'OFB constitue « la dernière carte » : les membres de la brigade mobile d'intervention grands prédateurs terrestres, installée à Gap depuis 2015, sont envoyés sur les sites

identifiés comme des foyers de prédation lorsque les autres moyens de protection n'ont plus fonctionné. A la suite d'une annonce du président, Emmanuel Macron, une dixième brigade a vu le jour cet été à Rodez.

Du fait de son statut d'espèce strictement protégée par le droit français et européen, le loup ne peut être tué que de manière dérogatoire, sous conditions. Le dispositif de protection des troupeaux est gradué. A la première attaque, les éleveurs se voient accorder le droit de réaliser eux-mêmes un « tir de défense simple », si un animal approche du troupeau et que celui-ci est bien protégé. En cas de récurrence, le préfet peut ensuite autoriser un « tir de défense renforcé », réalisé par une dizaine de personnes, dont des louvetiers (des bénévoles assermentés) ou l'OFB.

Aujourd'hui, les organisations agricoles réclament officiellement la simplification de cette procédure, la suppression du plafond de destruction et l'équipement des éleveurs et chasseurs en armes équipées de lunettes à visée nocturne, qui sont assimilées à des armes de guerre. Autrement dit, des moyens pour tuer davantage de loups. « Le dernier plan a été un échec puisqu'il y a eu une hausse de la prédation, estime Edouard Pierre, référent loups au sein des Jeunes agriculteurs. Dans les départements alpins, il y a une telle densité d'animaux que les moyens de protection ne permettent pas d'enrayer les attaques. Malheureusement, la solution passe par le fait de prélever plus de loups. » « Le niveau de prélèvement n'est pas l'objectif en soi, ajoute Claude Font, responsable loups de la Fédération nationale ovine. Mais il faut que tous ceux qui s'approchent des troupeaux soient susceptibles d'être tués et que l'on ne tourne pas la tête sous prétexte que l'on gère un quota. »

Inquiètes, les associations de protection de la nature rappellent que supprimer la progressivité de la réponse visant à défendre les troupeaux serait contraire au droit. Et que le loup ne peut en aucun cas être « régulé » comme s'il était un cerf ou un sanglier. « On ne peut pas tuer un loup dès qu'il pointe le bout de son nez et armer tout le monde dans les montagnes, résume Jean-David Abel, responsable de la mission loup de France Nature Environnement. Le tir fait partie de la panoplie, on ne l'évacue pas. Quand les conditions dérogatoires sont remplies, on peut tuer trois loups, cent loups, la population s'en remettra. Mais le tir doit être un moyen de la coexistence, pas un moyen pour faire régresser la population. Et il doit être réservé à certaines situations, lorsque c'est vraiment nécessaire et utile. »

Au fondement de l'opposition entre organisations professionnelles et associations environnementales, il y a le désaccord persistant sur l'état de conservation réel de la population. Pour les éleveurs, le seuil de viabilité, mentionné dans l'actuel plan comme étant



« DÉSORMAIS,  
TU N'AS PLUS  
LE DROIT À L'ERREUR.  
TU LAISSES UNE  
BREBIS DIX MINUTES  
ET ELLE EST MORTE.  
LE LOUP A TOUJOURS  
DIX COUPS  
D'AVANCE... »

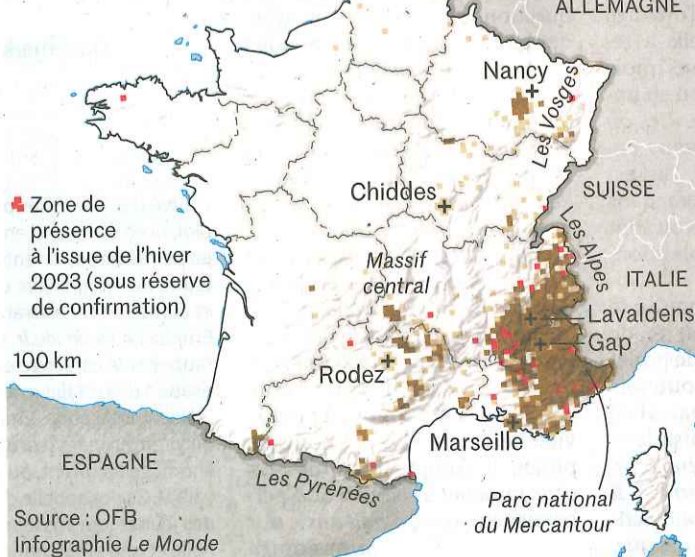
LOUIS MARÉCHAL-  
KASZOWSKI  
éleveur de brebis

### Présence du loup en France

entre 2020 et 2023, par maille de 10 km

■ Régulière

■ Occasionnelle



Source : OFB  
Infographie Le Monde

estimé à « 500 loups » – sans préciser qu'il doit s'agir de 500 individus « potentiellement reproducteurs » –, est largement dépassé : la population compte un millier d'animaux signalés dans 53 départements, même si la grande majorité des meutes demeurent installées dans l'arc alpin.

Malgré cette bonne dynamique, l'animal est toujours considéré comme menacé par l'Union internationale pour la conservation de la nature. « Le chiffre de 500 loups n'est qu'un indicateur qui ne permet pas de dire que l'espèce est dans un bon état de conservation », confirme le préfet référent national sur la politique du loup, Jean-Paul Célet.

Une expertise de 2017, dirigée par le Muséum national d'histoire naturelle, estimait que le taux global de mortalité devait être maintenu « en dessous de 34 % », sinon la population déclinerait. Or, alors que le plafond de tirs létaux a augmenté (162 loups tués en 2022), le taux de mortalité a également grimpé – il a été estimé à 42 % pour la période 2014-2019. « Plusieurs signaux montrent une dégradation de la dynamique de la population et doivent constituer une alerte », écrivaient des chercheurs de l'OFB et du CNRS en 2020.

En juillet, pour la première fois, le nombre de loups a même été estimé légèrement à la baisse (906 contre 921 en 2022), provoquant la contestation des organisations agricoles. Mercredi 6 septembre, selon les informations obtenues par *Le Monde*, une estimation consolidée à 1104 individus en 2023 devait toutefois être annoncée. « La diminution des effectifs ne collait pas avec la réalité de terrain, assure Claude Font. La pression de prédation ne baisse pas. »

En 2022, environ 12 500 bêtes ont été attaquées. A l'exception de cette année-là, le nombre d'animaux tués ou blessés et le nombre d'attaques s'étaient pourtant stabilisés depuis 2018, et avaient même diminué en 2021, malgré l'augmentation des effectifs de loups. « La connaissance technique et la mise en œuvre des moyens de protection sont bien meilleures qu'avant », estime Jean-David Abel. « Ces dispositifs de protection n'empêchent pas les attaques, mais réduisent leur fréquence et évitent les carnages, constate aussi Nicolas Jean, le chef de la brigade grands prédateurs de l'OFB. Le loup pourra tuer une ou deux brebis, mais pas tout le troupeau. »

En 2020, sur les 2790 structures agricoles ayant conclu un contrat de protection, 68 % n'ont subi aucune attaque et 14 % en ont connu une.

L'augmentation des dommages, en 2022, s'explique en grande partie par des incidents dans des territoires où les troupeaux sont peu protégés. Le front de colonisation ne cesse de se déplacer, suscitant à chaque fois les mêmes peurs et difficultés. « En mission dans le Lot, on a eu l'impression d'entendre les éleveurs des Alpes et il y a une dizaine d'années, racontent les agents de l'OFB. Ils ne veulent pas de chiens, ils veulent éradiquer totalement le loup... Mais, quand on connaît le sujet, on sait que c'est impossible. »

### « ÇA M'A FOUTU UN COUP »

Dans la Nièvre, le premier arrêté autorisant un tir de défense dans le département a été pris au cours de l'été. La brebis tuée fin juin, dans le village de Chiddes, était l'une des « chouchoutes » d'Armand Perraudin, 43 ans. Au milieu de son troupeau, l'une des bêtes arbore au cou la trace bleue d'un désinfectant. La marque des rescapés : elle a survécu à la seconde attaque, quelques jours plus tard, dans laquelle deux ovins ont été tués et deux autres blessés. « A la manière dont tout était mangé proprement, sectionné, avec la panse à 1 mètre de la brebis, j'ai su que ce n'était pas un coup. Nos animaux, on les aime. » Pendant quatre nuits, il a dormi dans son tracteur. En urgence, il a installé un filet de protection électrique pour parquer ses brebis le soir.

Et après ? Pour cet éleveur, impossible d'imaginer une généralisation des moyens de protection à l'ensemble des exploitations. Trop de parcelles et de petits « lots » d'ovins, à la différence des grands troupeaux d'alpage ; des parcs électrifiés qui conduisent à surpâturer certaines zones ; des chiens difficiles à imaginer au milieu des bovins, souvent présents aux côtés des brebis... « Pourquoi nous, les éleveurs, devrions-nous protéger nos animaux ? Pourquoi ce ne sont pas les loups que l'on clôturerait dans des forêts ? »

« Si nos anciens ont éradiqué le loup, c'est qu'il y avait une raison, acquiesce Olivier Laporte, éleveur et vice-président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Nièvre. Si le loup était resté, on n'aurait pas développé l'élevage



# Une aubaine pour la biodiversité ou une menace pour la faune ?

Dans certains secteurs où le loup est présent, les cerfs, chevreuils et sangliers auraient diminué de 20 % à 40 %, mais les effets du canidé sur les milieux naturels sont très débattus



Depuis trente ans, le retour du loup en France est scruté sous le prisme des dégâts infligés aux troupeaux domestiques. Les impacts écologiques du prédateur sont en revanche moins connus. Cerfs, chevreuils, sangliers, chamois... Les ongulés sauvages composent pourtant, en moyenne, autour de 80 % de son régime alimentaire, et le rôle des superprédateurs comme des grands herbivores sont déterminants dans un écosystème. Le nouveau plan national d'action sur le loup (2024-2029), qui doit être présenté en septembre, prévoit de mieux étudier ces effets du loup sur la faune sauvage et les milieux naturels.

En l'absence de données objectives, l'impact du prédateur sur la biodiversité fait aujourd'hui débat. Dans la Drôme, la fédération départementale des chasseurs s'est alarmée cette année d'une « catastrophe cynégétique et écologique en cours » imputée à la « surdensité » de loups. D'après ses observations et tableaux de chasse, le mouflon, espèce introduite particulièrement vulnérable, aurait quasiment été éradiqué du département.

Dans certains secteurs, les chamois auraient presque disparu, tandis que les cerfs, chevreuils et sangliers auraient diminué de 20 % à 40 %. « Malgré la baisse de nos prélèvements, on a des populations qui, globalement, stagnent ou diminuent. Les animaux se déplacent dans de nouvelles zones, leur gestion devient plus difficile », relate Rémi Gandy, président de la fédération drômoise. En toile de fond, celle-ci craint de voir les chasseurs désertir certains secteurs du fait du manque de gibier, alors que le nombre d'adhérents dégringole depuis des années.

Dans la foulée, les chasseurs drômois ont demandé une « régulation » de l'espèce, et le droit de tuer cent loups dans le département. Un chiffre qui n'a « aucun sens », selon le préfet Jean-Paul Célet, référent national sur le loup. En outre, « la stratégie

française n'est pas de réguler, mais de tirer les loups en situation d'attaque pour défendre les troupeaux », rappelle-t-il.

Pour autant, le déclassement du loup du statut d'espèce strictement protégée au niveau européen, et donc sa possible régulation, sont régulièrement demandés par les organisations agricoles, de l'élevage et de la chasse. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a ouvert la voie à une telle évolution, lundi 4 septembre, en réclamant aux Etats-membres des données actualisées sur la présence de l'animal, qualifié de « réel danger pour le bétail et potentiellement pour l'homme ».

**Trop de cerfs et de sangliers**  
Paradoxalement, la régulation des ongulés sauvages par le loup, si elle était avérée, apparaîtrait à certains comme une aubaine. Car ces espèces ont vu leur population exploser depuis cinquante ans, en particulier les sangliers, cerfs et chevreuils, provoquant des dégâts importants dans les forêts et les cultures. Selon l'Office national des forêts, plus de la moitié des forêts publiques pâtissent de leur surpopulation, qui nuit à la croissance des arbres, à leur diversité, à la végétation des sous-bois et à la petite faune.

Quant aux dégâts agricoles, ils sont chiffrés à plus de 45 millions d'euros par an, indemnisés par les fédérations de chasse. « Cela fait dix ans qu'on se plaint qu'il y a trop de sangliers et de cerfs, que les chasseurs ne parviennent pas à les réguler... Les agriculteurs et les forestiers en rêvaient,

**« L'IMPACT DU PRÉDATEUR SUR LES ONGULÉS SAUVAGES N'A JAMAIS ÉTÉ DÉMONTRÉ SUR LE LONG TERME EN FRANCE »**

NICOLAS JEAN  
responsable de la brigade grands prédateurs de l'OFB

les loups l'ont fait ! », lance Roger Mathieu, référent loup pour France Nature Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes.

En réalité, ce constat reste largement à nuancer. Selon Nicolas Jean, de la Direction des grands prédateurs terrestres de l'Office français de la biodiversité (OFB), « l'impact du prédateur sur les populations d'ongulés sauvages n'a jamais été démontré sur le long terme en France ». Au niveau national, les prélèvements par la chasse de cerfs, de chevreuils, de sangliers ou de chamois continuent d'augmenter. Localement, des espèces comme le sanglier maintiennent des populations très élevées dans des départements où le loup est bien implanté, comme le Var. A l'inverse, les prélèvements de chevreuils ont diminué dans les Landes en 2021-2022, alors que le loup y est absent.

Autre indicateur, une étude menée de 2005 à 2012 par l'OFB a montré que les chamois et les chevreuils ne survivaient globalement pas mieux dans le massif des Bauges, sans loup, que dans le Mercantour, avec loup. Sauf dans certains cas : « Si d'autres pressions sont fortes, comme une épidémie ou un hiver très rude, alors la prédation peut devenir un facteur aggravant », précise Nicolas Jean.

La prédation du loup doit ainsi être mise en balance avec d'autres facteurs importants, tels le climat ou la chasse. Avec plus de 800 000 sangliers ou plus de 600 000 chevreuils tirés annuellement, « l'effet

des loups sur les populations de grands ongulés est négligeable par rapport à celui des chasseurs », relève Jean-Louis Martin, directeur émérite de recherche au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, unité de recherche du CNRS.

Aux impacts directs de la prédation sur la démographie des ongulés, variables donc, s'ajoute un autre phénomène plus probant : « l'écologie de la peur ». Sous la pression du prédateur, les proies « se déplacent et se nourrissent de manière plus hétérogène sur le territoire. Elles délaissent certains secteurs, plus exposés au risque, où la végétation pourra donc mieux se régénérer », précise Jean-Louis Martin. Une étude dans la forêt primaire de Bialowieza, en Pologne, a ainsi montré que les arbres situés au cœur du territoire d'une meute de loups étaient moins consommés par les herbivores et poussaient mieux (revue *Ecography*, 2013).

**Effets en cascade**

Ces effets en cascade des super-prédateurs sont aujourd'hui de mieux en mieux connus. Le phénomène a été finement étudié dans le parc américain de Yellowstone. Des loups y ont été réintroduits dans les années 1990, entraînant une chute drastique de la population de wapitis et un changement de leur comportement. Les saules et les peupliers ont pu se régénérer dans certaines zones, offrant une ressource aux castors et autres espèces. Les ours et les espèces nécrophages ont bénéficié des chasses lupines, tandis que les coyotes se sont raréfiés, offrant du répit à leurs proies et à d'autres petits prédateurs.

Même si d'autres facteurs doivent être pris en compte – climat, chasse –, les études convergent pour indiquer que le retour du loup « conduira probablement à une plus grande biodiversité dans l'ensemble du Grand Yellowstone », note le parc national. Des résultats impossibles à généraliser, ni à transposer tels quels en France. ■

ANGELA BOLIS

**Un agent de l'Office français de la biodiversité (à gauche) dresse un constat de dommage après une attaque de loup contre un troupeau de moutons, à Agnières-en-Dévoluy (Hautes-Alpes), en juillet 2020.**

SOPHIE RODRIGUEZ/  
DIVERGENCE

**DANS LE PARC DE YELLOWSTONE, LES OURS ET LES ESPÈCES NÉCROPHAGES ONT BÉNÉFICIÉ DES CHASSES LUPINES**

## Pour Ursula von der Leyen, le loup est un « réel danger »

À QUELQUES JOURS de son discours sur l'état de l'Union européenne (UE), qu'elle doit prononcer devant le Parlement européen, à Strasbourg, mercredi 13 septembre, Ursula von der Leyen multiplie les contacts avec les chefs d'Etat et de gouvernement (elle a déjeuné à l'Élysée le 31 août), les diplomates et les eurodéputés. Pour la présidente de la Commission, ce rendez-vous, qui sera le dernier du genre avant les élections européennes de juin 2024 et la fin de son mandat, revêt une importance toute particulière. Ce sera l'heure des bilans, mais aussi l'occasion de poser des jalons si elle devait prochainement officialiser sa candidature à une deuxième législature.

Malgré cet agenda chargé, l'ancienne ministre d'Angela Merkel a pris le temps, lundi 4 septembre, de s'atteler à un sujet inattendu, en annonçant une possible révision du statut de protection des loups en Europe. « La concentration de meutes de loups dans certaines régions européennes est devenue un réel danger pour le bétail et, potentiellement, pour l'homme », a-t-elle expliqué dans un communiqué.

Alors qu'il est très difficile d'évaluer le nombre de loups présents sur le Vieux Continent, la Commission appelle « les communautés locales, scientifiques et toutes les parties intéressées à soumettre, d'ici au 22 septembre, des données actualisées

sur les populations de loups et leurs impacts ». L'exécutif communautaire pourrait ensuite décider de « modifier, le cas échéant, le statut de protection du loup au sein de l'UE [datant de 1992] ».

Ursula von der Leyen a certes un contentieux avec les loups : en septembre 2022, l'un d'eux s'était introduit dans sa propriété familiale, dans le nord de l'Allemagne, et avait tué son vieux poney Dolly. « Toute la famille est terriblement bouleversée », avait-elle alors fait savoir. Mais cela ne saurait suffire à expliquer cette nécessité soudaine de s'emparer du sujet. Après un débat au Parlement européen sur la protection des loups en novembre 2022, « la Commission s'était engagée à étudier le sujet et à remettre ses conclusions d'ici à la fin 2023 », explique un porte-parole.

**« Manœuvre politique »**

« On est dans une manœuvre politique où von der Leyen donne des gages à sa famille politique du PPE [Parti populaire européen], décrypte l'eurodéputé Vert Benoît Biteau. Depuis un an, les conservateurs du PPE, emmenés par l'Allemand Manfred Weber, veulent donner un coup d'arrêt au Pacte vert européen (Green Deal), dont Ursula von der Leyen, issue de leurs rangs, a fait le fer de lance de sa politique depuis 2019. Après avoir voté une trentaine de tex-

tes destinés à mettre l'UE sur le chemin de la neutralité carbone en 2050, ils ont opéré une véritable mue idéologique, arguant que la guerre en Ukraine et le regain d'inflation changeaient la donne.

Ce changement de pied, qui s'accompagne d'un rapprochement avec la droite nationaliste des Conservateurs et réformistes européens (ECR), et préfigure la campagne des élections européennes, a donné lieu à une bataille homérique au Parlement européen au sujet de la loi sur la restauration de la nature. Le texte, vidé de sa substance, a finalement été adopté dans l'hémicycle fin juillet, sans qu'à aucun moment Ursula von der Leyen juge utile de s'exprimer publiquement sur le sujet. De fait, si elle veut effectuer un deuxième mandat à la tête de la Commission, il lui faudra le soutien du PPE qui est, et devrait rester, le premier groupe politique au sein du Parlement européen.

Lundi, les conservateurs ont immédiatement réagi. Sur le réseau social X (ancien Twitter), l'eurodéputé italien démocrate-chrétien Herbert Dorfmann a annoncé que son groupe politique « demande un débat en plénière la semaine prochaine sur la révision du statut de protection au sein de l'UE des loups et autres grands carnivores ». ■

VIRGINIE MALINGRE  
(BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN)

comme ça dans la Nièvre et on aurait mangé de la viande étrangère. Le loup et l'élevage, ce n'est pas compatible. »

Au-delà du traumatisme psychologique, les agriculteurs victimes de prédation soulignent l'impact économique, malgré les aides et indemnisations. Par peur de nouvelles attaques, Armand Perraudin a vendu ses agneaux en avance, perdant 20 euros par bête. Il y a les avortements de brebis stressées, la baisse de la reproduction, des produits vétérinaires à acheter, des heures de travail supplémentaires... Autant de coûts indirects difficiles à estimer. « Si on ne change pas les pratiques, on va vers la disparition du pastoralisme et de l'élevage en plein air », assure Edouard Pierre. « La dynamique de population pose le problème du maintien de notre élevage alors que ces activités sont essentielles, y compris pour la préservation de nombreux écosystèmes », a insisté, lundi, Marc Fesneau. Si les effectifs ovins diminuent en France depuis 2000, ils ont mieux résisté dans les Alpes qu'au niveau national (baisse de 7 % contre 28 %) et sont même fortement repartis à la hausse dans la région depuis 2018.

Pour sortir de l'impasse, les associations formulent de nombreuses propositions. Mobiliser davantage de moyens humains pour aider les professionnels à mettre en place leurs dispositifs de protection, systématiser les brigades de bergers mobiles dans les territoires où les dommages sont importants, développer des procédures adaptées aux bovins et aux chevaux, améliorer les connaissances sur le loup... « Il y a une dimension technique, biologique, mais aussi culturelle et psychologique; il faut qu'il y ait une acceptation de la coexistence », précise Jean-David Abel. C'est à l'Etat de porter ça. Les associations appellent aussi à mieux anticiper l'adaptation des pratiques dans les zones où des meutes sont susceptibles de s'installer, et à modéliser l'aire de répartition de l'animal en 2040. Le nez dans le quotidien, Claude Font reconnaît avoir du mal à se projeter. Où sera le loup dans vingt ans ? Pour l'instant, il a surtout l'impression « de lui courir après ». A Lavaldens, après une dizaine de nuits à l'affût près de la cabane de Louis Marchal-Kaszowski, les agents de l'OFB ont finalement abattu une louve qui s'approchait des brebis. ■

FERRINE MOUTERDE